

FRAIS DE POSE DES APPAREILS
EN BASSE TENSION

4 to 5

[Handwritten signature]

BAREME DE FRAIS
DE POSE OU DE REMPLACEMENT D'APPAREILS
EN BASSE TENSION

Le barème des interventions à la charge du client est défini comme suit :

- les montants sont calculés à partir des dépenses réelles (déplacement, main d'œuvre, amortissement de matériels, frais généraux communs...),
- les montants sont fournis hors taxes.

Barème :

- Pose ou remplacement d'appareil à la demande du client ou suite à détérioration :

- * compteur : 2 600 F
- * disjoncteur : 2 400 F
- * tout appareil de comptage : 2 400 F

- La première pose d'appareils lors de mise en service d'un abonnement est :

- . soit incluse dans le prix du branchement s'il s'agit d'un branchement neuf,
- . soit gratuite si le branchement et le panneau de comptage sont existants.

U t E

